

Décharge 2010: Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (EUROJUST)

2011/2221(DEC) - 26/07/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2010 – étape de la procédure de décharge 2010.

Analyse des comptes d'**EUROJUST**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2010 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par EUROJUST

Pour 2010, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches d'EUROJUST** : EUROJUST, dont le siège est situé à La Haye, a été créé en vertu de la [décision 2002/187/JAI du Conseil](#) et a pour principale mission de renforcer la lutte contre les formes graves de criminalité organisée. Sa mission est d'améliorer la coordination des enquêtes et poursuites couvrant le territoire de plusieurs États membres de l'Union européenne, voire de pays tiers ;
- **budget d'EUROJUST pour l'exercice 2010** : après l'adoption d'un budget rectificatif, le budget définitif d'EUROJUST pour 2010 s'élevait à 32,3 millions EUR, contre 28,2 millions EUR en 2009. À la fin de l'exercice 2010, EUROJUST employait 295 agents, contre 248 l'année précédente.

Pour connaître le détail des comptes définitifs d'EUROJUST se reporter à l'adresse suivante:

<http://eurojust.europa.eu/doclibrary/budget-finance/Pages/final-accounts.aspx>